Tournée des Cuviers - Le règlement

Organisation

« Vivre à Listrac – Comité des fêtes » (siège : 23 grande rue, 33480 Listrac-Médoc) organise le samedi, veille de Pâques, la Tournée des Cuviers. Cette compétition est ouverte à tous, licenciés et non licenciés.

Parcours

Deux parcours sont proposés : l'un de 8 km (départ 15 h 30), l'autre de 17 km (départ 15 h 35). Les années paires, le parcours s'effectue sur la partie est de la commune, les années impaires sur la partie ouest. Après le départ, les coureurs traversent la forêt et le vignoble listracais. Il traversent également plusieurs cuviers ou chais à barriques des châteaux de Listrac Médoc. **ATTENTION !** A l'intérieur, le passage du jour à la pénombre peut surprendre. En cas de pluie, le sol peut être glissant. Le parcours est tortueux, avec des virages à angle droit, quelques marches à gravir ou à descendre et des allées étroites à emprunter entre les barriques. Attention également aux odeurs enivrantes et aux dégustations sauvages ! Le temps n'est pas décompté…

Engagements

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité et au regard de l'article L231-3 du code du sport :

Pour les coureurs titulaires d'une licence Athlé-Compétition, Athlé-Running ou Athlé-Entreprise ; d'un Pass'Running délivré par la F.F.A ; les licenciés Fédération Française de Triathlon ou Course d'orientation ou pentathlon moderne ; les licenciés UNSS et UGSEL ; les titulaires d'une licence sportive faisant apparaître la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou course à pied en compétition doivent fournir à l'organisateur le numéro et la date d'expiration de la licence ou mieux une photocopie de celle-ci.
Les autres coureurs non licenciés ou licenciés dans d'autres disciplines devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.
L'organisateur interdira tout départ aux athlètes n'ayant pas remis ce document avec son bulletin d'inscription.

Assurance

L'organisateur est couvert par un contrat « responsabilité civile » souscrit auprès de la SMACL.
Les coureurs non licenciés doivent être couverts par une assurance personnelle individuelle accident. Les coureurs licenciés sont couverts par leur club.

Assistance

La sécurité est assurée par les signaleurs à tous les carrefours. Les parcours sont fléchés en vert pour le 8 km et en rouge pour le 17 km. Les flèches de direction sont fluorescentes à l'intérieur des chais.
Le circuit est balisé tous les kilomètres.
Quatre postes de ravitaillement et d'épongeage sont prévus. Deux ambulances avec secouristes et un médecin sont présents sur le parcours.

Inscriptions

Elles sont prises sur place, mais sont closes 20 minutes avant le départ. Il est conseillé de s'inscrire à l'avance :
- soit par courrier, jusqu'au mardi précédant la course auprès de Mr Philippe Trives, Médrac, 1 route de Lafon, 33480 Listrac-Médoc.
- soit par internet depuis le site http://www.tourneedescuviers.com/.

Ne pas oublier le certificat médical et le chèque établi à l'ordre de « Vivre à Listrac ».
Toute inscription incomplète ne sera pas prise en compte.
Catégorie d'âge demandé : cadet pour le 8 km, junior pour le 17 km.

Dotations*

8 km :

Classement scratch : Un porte dossard **ou** une bouteille de vin de Listrac Médoc **et** un stop goutte à tous les arrivants.
Lots supplémentaires pour les 5 premiers (hommes et femmes).
Récompenses à tous les jeunes.

17 km :

Classement par catégories : Un porte dossard **et** une bouteille de vin de Listrac Médoc **et** un stop goutte à tous les arrivants.
Lots supplémentaires pour le premier homme et la première femme ainsi que pour les trois premiers de chaque catégorie homme et femme. Lots de nos sponsors pour tout le podium.

Challenge des châteaux, challenge des clubs et entreprises

Par tirage au sort : 4 week-end de ski et de thermoludisme à Cauterets

Protection de la vie privée

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 « informatique et libertés » du 11 janvier 1978, l'organisateur précise l'existence de fichiers contenant des informations personnelles et le droit d'accès et de rectification dont il dispose. Il informe les participants que les résultats pourront être publiés sur plusieurs sites internet ainsi que celui de la FFA. Si les participants souhaitent s'opposer à la publication des résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (**cil@athle.fr**)

Droit à l'image

Les concurrents acceptent que leur image soit utilisée dans les diverses communications de l'épreuve.

* *Merci à notre partenaire, le syndicat viticole de Listrac Médoc.*